CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E134634** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2015

Raison sociale : D & B CHARPENTE

Forme juridique : SARL

Capital : 4 500

ZI CHARTREUSE GUIERS
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 809534159

Siret : 809 534 159 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 20100

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230035

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230035

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 72 90 34 09 **Fax :**

Portable : 06 72 90 34 09

Responsabilité légale :
BROTTEL-PATIENCE GUILLAUME CO-GÉRANT / DAINCHE FRÉDÉRIC CO-GÉRANT / LOCATELLI PIERRE CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.dbcharpente.fr

E-mail : contact@dbcharpente.fr

Effectif moyen : 37 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 685 893 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	31	27/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		25/06/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	15	27/06/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 12:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E134634** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE **17/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2015
Forme juridique : SARL

Capital : 4 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 809534159

Siret : **809 534 159 00011**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 20100

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230035

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230035

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **D & B CHARPENTE**

ZI CHARTREUSE GUIERS
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Téléphone : 06 72 90 34 09 **Fax :**
Portable : 06 72 90 34 09

Site Internet : http://www.dbcharpente.fr
E-mail : contact@dbcharpente.fr

Responsabilité légale :
BROTTEL-PATIENCE GUILLAUME CO-GÉRANT / DAINCHE FRÉDÉRIC CO-GÉRANT / LOCATELLI PIERRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 37 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	25/06/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	27/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	02/02/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 12:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.